



FAUT-IL ENCORE REFORMER LA JUSTICE DES ENFANTS ? POURQUOI UNE JUSTICE ADAPTÉE POUR LES ENFANTS ? LA JUSTICE PÉNALE DES MINEURS EST-ELLE LAXISTE ?

Ces questions nous pourrions nous les poser...Mais en tant que professionnels de la justice et de l'éducation, du secteur social, médico-social et de la psychiatrie nous faisons les constats suivants :

- des enfants/adolescent.e.s tantôt vulnérables et à protéger selon la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance, mais qui deviendraient dangereux et à mettre à l'écart, selon certains débats présidant au vote de la Proposition de loi visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents,
- des enfants et adolescent.es qui n'ont jamais été aussi peu protégés alors que la PPL Attal votée par l'Assemblée Nationale et durcie par le Sénat tend à aligner la justice des enfants sur celle des majeurs,
- une situation catastrophique des services éducatifs de la protection de l'enfance mais aussi de la Protection Judiciaire de la Jeunesse : les orientations politiques ainsi que l'insuffisance des moyens ont plongé ces secteurs dans une profonde crise qui se répercute sur la qualité des prises en charge des jeunes et la dégradation des conditions de travail des personnels.

Pour rappel les quelques mesures phares de ce texte voté par les deux assemblées :

- Comparution immédiate des mineurs de 15 ans,
- Détention provisoire pour certains délits pour les 13-16 ans,
- Inversement de l'atténuation de peine pour les plus de 16 ans,
- Mise à exécution de peines de prison inférieures à un mois,
- Extension du régime de responsabilité des parents concernant les dommages causés par leurs enfants mineurs.

Ces dispositions toujours plus rigoureuses, contreviennent aux principes fondamentaux et constitutionnels de la justice des enfants et donc de fait s'attaquent à l'état de droit !
Par ailleurs la question demeure : quel est le projet de notre société pour protéger, éduquer et insérer tous ses enfants ? Nelson Mandela déclarait : « *Le vrai caractère d'une société se révèle dans la façon dont elle traite ses enfants* ».

A l'initiative de nombreuses organisations (Conseil National des Barreaux, Syndicat des Avocats de France, Syndicat de la Magistrature, SNPES-PJJ, FSU, Solidaires, CGT, etc....) et à la veille de la convocation de la commission mixte paritaire (réunissant les deux assemblées) qui doit examiner le texte, nous appelons tous les professionnels, les citoyens préoccupés par la protection de l'enfance à se mobiliser le Lundi 5 mai 2025 en participant :

- **Au Rassemblement devant le Tribunal Judiciaire de Clermont-Ferrand de 12h30 à 13h30**
- **A la Réunion débat et de réflexion consacrée à la justice pénale des enfants**

Lundi 5 mai 2025 à 17 heures à la Maison de l'avocat à Clermont-Ferrand 9 rue Lamartine